



**SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025
À 18 h 00**

Délibération 2025 / 100
(8^e délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
municipaux en
exercice : **27**
Présents : **14**
Votants : **18**

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation :
4 décembre 2025

Date de publication :
12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre à 18 h.

Le Conseil municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de monsieur Michel SYLVESTRE.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, LAVERGNE Frédéric, MAZEYRAC Pierrick, BRAMOND Philippe, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, BALLARIN Lydia, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : RUAUD Maria de Fatima (donne pouvoir à MICHAUX Martine), BACH Hélène (donne pouvoir à DELEUZE Christian), ELIAS Marie-José (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude).

Absente excusée : MAIGNE Solange.

Absents : POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette, THEPAULT Pascale, CHAVET-JABOT Francis, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : PUECH Roland.

OBJET : TARIFS DE LA BIBLIOTHEQUE ET DE L'ESPACE NUMERIQUE – EXERCICE 2026.

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est réunie le 2 décembre 2025 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **adopte** les tarifs de la bibliothèque et de l'espace numérique suivants applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 :

BIBLIOTHEQUE		
Prêt par personne : 8 documents maximum		
Abonnement annuel :		
	Gramatois	Non-Gramatois
1 personne adulte (<i>à partir de 16 ans</i>) :	10,00 €	17,00 €
2 personnes de la même famille :	13,00 €	21,50 €
A partir de 3 personnes de la même famille :	17,00 €	25,00 €
Enfant de moins de 16 ans :	5,00 €	
Enfant de moins de 4 ans :	Gratuit	

AR Prefecture

046-214601288-20251210-2025_100-DE
 Reçu le 12/12/2025
 Publié le 12/12/2025

Tarif réduit (<i>scolaire, étudiant, formation professionnelle</i>) :	5,00 €
Demandeur d'emploi / bénéficiaire du RSA (<i>sur justificatif</i>) :	5,00 €
Abonnement vacanciers (<i>2 mois de date à date</i>) par famille :	6,00 €
Caution vacancier par personne :	30,00 €
Consultation de documents sur place :	Gratuit
Prêt aux écoles, crèches et maisons de retraites Gramatoises :	Gratuit

ESPACE NUMÉRIQUE

Tarif :	Gramatois	Non-Gramatois
Accès wifi seul (sans mise à disposition de matériel)	Gratuit	
L'heure :		
	Plein tarif :	2,00 €
	Tarif réduit (<i>scolaires, étudiant, formation professionnelle</i>) :	1,25 €
		3,00 €
		2,00 €
Forfait journée :		
	Plein tarif :	3,50 €
	Tarif réduit (<i>scolaires, étudiant, formation professionnelle</i>) :	2,00 €
		5,00 €
		3,00 €
Forfait semaine :		
	Plein tarif :	6,50 €
	Tarif réduit (<i>scolaires, étudiant, formation professionnelle</i>) :	3,50 €
		9,00 €
		5,00 €
Forfait mensuel :		
	Plein tarif :	9,50 €
	Tarif réduit (<i>scolaires, étudiant, formation professionnelle</i>) :	5,50 €
		13,00 €
		8,00 €
Forfait annuel :		
	Plein tarif :	21,00 €
	Tarif réduit (<i>scolaires, étudiant, formation professionnelle</i>) :	11,00 €
		27,00 €
		17,00 €
Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du <i>RSA</i> (<i>sur justificatif</i>) :	Gratuit	
Photocopies et impressions :		
	Noir et blanc :	0,30 €
	Couleur :	0,50 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance,

Roland PUECH

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire

Michel SYLVESTRE

